



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE MOUY**

Tel : 03.62.72.57.30
BP 70259
60250 MOUY

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 25 septembre 2023

Dûment convoqué, le Conseil d'Administration s'est réuni le 25 septembre 2023 à 9h30 au CCAS de Mouy.

ORDRE DU JOUR :

- 1^{er} point** **Approbation** du compte rendu précédent
- 2^{ème} point** **Convention CCAS/VILLE**
- 3^{ème} point** **Point cadeaux de fin d'année** : colis, repas, chèques et cadeau Ehpad
- 4^{ème} point** **Informations concernant la Résidence Autonomie**
- 5^{ème} point** **Réflexion autour de notre logiciel ELISSAR**
- 6^{ème} point** **Déroulement de la Semaine Bleue**
- 7^{ème} point** **Décisions du Conseil d'Administration** prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995
- 8^{ème} point** **Décision Modificative** du CCAS
- 9^{ème} point** **Questions diverses**
- 10^{ème} point** **Dégustation et choix du colis** de fin d'année pour les Seniors

Déroulement de la séance :

La séance débute sous la présidence de Monsieur MAUGER Philippe, Maire de Mouy et Président du C.C.A.S., qui procède à l'appel :

Administrateurs présents :

Monsieur : MAUGER, LTEIF

Mesdames : PATOUX, ROMIEU, LACROIX, SEBIH, DEXTRE.

Administrateurs absents :

Madame MOREL

Secrétaire de séance : Madame ROMIEU

Le quorum est atteint.

1^{er} point : Approbation du compte rendu précédent

En date du 1^{er} août, voici les remarques que Mme SEBIH a faite, par mail, adressées à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Ces remarques concernant le CR précédent sont donc intégrées à ce CR.

Mme SEBIH a réagi à ces différentes assertions :

- *« Mme SEBIH explique qu'elle ne savait pas que si elle s'abstenait, le CR était quand même approuvé à l'unanimité. Pour qu'il ne soit pas approuvé à l'unanimité il faut voter contre. »*

Réponse de Mme SEBIH : Je n'ai pas tenu ces propos, j'ai bien dit que je souhaitais à l'instar de Mr Lteif, lors de sa précédente demande, que les abstentions apparaissent dans le CR.

Pour votre éclaircissement la définition d'un vote à l'unanimité prévoit :

Un vote à l'unanimité signifie que tous les membres présents du conseil d'administration sont d'accord pour adopter la proposition soumise. Si une abstention est présente dans un vote à l'unanimité, cela signifie qu'un membre s'est abstenu de voter en faveur ou contre la proposition.

En général, la présence d'une abstention ne permet pas de considérer le vote comme étant à l'unanimité. Pour qu'un vote soit considéré comme à l'unanimité, il est nécessaire que tous les membres présents votent en faveur de la proposition, sans aucune exception.

L'abstention indique généralement une neutralité ou une réserve de la part du membre qui s'abstient, mais cela n'affecte pas le fait que la décision est prise avec l'accord complet de tous les autres membres présents. Par conséquent, un vote ne peut être qualifié d'unanimité que si tous les membres votent en faveur de la proposition, sans exception.

Le compte rendu ne peut donc indiquer « unanimité » lorsqu'il y a des abstentions.

- *De plus, comme le dit l'article 4 du Règlement Intérieur voté à l'unanimité en CA en septembre 2020 : « Accès aux dossiers des affaires portées à l'ordre du jour des réunions : Les dossiers préparatoires sont tenus en séance à la disposition des administrateurs. Ces derniers peuvent en outre les consulter au siège du CCAS pendant ses jours et ses heures d'ouverture, durant les trois jours précédant la réunion et le jour de celle-ci. Les dossiers ne peuvent en aucun cas être emportés. Les administrateurs qui souhaiteraient consulter lesdits documents préparatoires en feront la demande écrite au Président. Toute demande d'explicitation sur les affaires soumises au Conseil d'Administration du CCAS, qu'elle soit formulée oralement ou par écrit, est adressée au Président ou au Vice-président. Il n'y a pas de saisine directe des services du CCAS. »*

Réponse de Mme SEBIH : Je prends connaissance de ce règlement en séance dans la mesure où il n'a jamais été appliqué en ces termes et de surcroît je n'ai pas voté un tel règlement dans

la mesure où je ne siégeais pas au conseil à cette date. J'en ignore donc le contenu. Je vous demanderai de bien vouloir m'en adresser une copie.

- *Le conseil d'administration n'a pas été informé du projet "ALZHEIMER" accompagné d'une signature engageant la commune. Pouvez-vous nous informer de cela ? Mme GANCE explique que si cela ne s'est pas parlé en CA (puisque'elle n'a pas pu encore le vérifier. Après vérification cette information était à la fois dans l'annexe du CA du 22 mai ainsi que dans le CR du CA du 22 mai.), chaque membre a été au moins invité à la signature de cette Charte qui s'est déroulée le 26 mai (seul M LTEIF, en tant que membre du CA du CCAS était présent). Mme SEBIH explique ne plus s'en rappeler.*

Réponse de Mme SEBIH : Encore une fois je n'ai pas tenu les propos "ne plus m'en rappeler", si une annexe nous a été transmise lors du conseil le point n'a pas du tout été abordé en conseil, la date de l'évènement a été indiqué parmi tous les autres évènements sans aucunes explications supplémentaires conféré CR du 22 mai 2023. Les membres du conseil présents ont confirmés ne pas s'être rendus à la signature et vous avez donc dû procéder à l'explication de cette charte puisqu'aucune explication n'avait été fourni lors du précédent conseil.

J'ai demandé si le directeur de L'EHPAD était présent et s'il avait pu apporter son expérience, vous avez répondu lui avoir adressé un mail et Mr Le Maire à ajouter que le directeur savait très bien ce qu'était Alzheimer.

L'information de la présence de Mr Lteif n'a pas été communiqué en conseil, cette information n'a pas à apparaitre dans le CR.

- *Pour information, j'ai porté la demande de création du poste en alternance lors du dernier conseil municipal, Mr Le Maire a validé que la création serait portée à l'ordre du jour du prochain conseil. Ce point n'a pas été porté à la connaissance de Mme GANCE, il n'est donc pas à l'ordre du jour de ce CA.*

Réponse de Mme SEBIH : Pour rappel la création des postes ne relève pas de l'autorité du conseil d'administration comme déjà expliqué précédemment, je parlais donc bien du prochain conseil municipal. A l'avenir je vous invite à échanger avec Mme André DGS sur les points évoqués en conseil municipal qui relèvent des affaires sociales.

- *Mme SEBIH questionne sur l'adéquation des demandes actuelles que nous avons et le projet RABOURDIN en cours. Le projet Rabourdin devrait satisfaire une partie des demandes locales.*

Réponse de Mme SEBIH : Mr Le Maire a répondu un oui catégorique à ma question et non "*devrait satisfaire une partie des demandes locales*"

A la demande de Mme SEBIH sur le fait que ses remarques soient intégrées, le CR est adopté à l'unanimité.

2ème point : Convention CCAS/VILLE

Quelques modifications ont été apportées à la Convention CCAS/ Ville qui datait de janvier 2022 car elle ne prévoyait pas les modalités de refacturation des charges directes du CCAS vers la ville et vice versa.

A ce jour, cela concerne essentiellement les charges de gaz (DALKIA) ainsi que les charges salariales concernant le poste d'animateur.

L'intérêt de rembourser en deux fois le salaire de l'animateur à la ville est questionné par un membre du CA. Il est répondu, qu'au vu du fait que le CPOM soit versé en une fois, il n'y pas d'intérêt.

L'échange permet de questionner autour du bouclier tarifaire : Il est indiqué, qu'à cette date, les collectivités locales n'ont rien touché ni le bouclier tarifaire ni le filet de sécurité. Nous pourrions relancer la question du bouclier tarifaire.

Pour 2024, il serait plus intéressant de payer nos factures DALKIA tous les deux mois.

Mme SEBIH, en tant que Présidente adjointe, souhaite relire la convention, dans son entièreté, avant de la signer.

Sur le principe, l'ensemble des membres est d'accord pour la signature de cette nouvelle convention. Elle est donc votée à l'unanimité.

3ème point : Point cadeaux de fin d'année

En préambule, M Le Maire indique qu'au vu de l'inflation forte, nous reverrons peut-être à la hausse, l'année prochaine le montant des « cadeaux » de fin d'année.

Ainsi, considérant la volonté du Conseil d'Administration d'offrir un cadeau à l'occasion des fêtes de fin d'année aux personnes de plus de 63 ans habitants Mouy et de proposer un choix plus diversifié,

Chaque personne de plus de 63 ans (hors EHPAD) a donc reçu un document leur permettant de choisir entre le colis, le repas ou un bon d'achat chez les commerçants de Mouy (qui répondront favorablement à cette possibilité).

- Le Colis : le choix sera fait par les membres du CA en fin de séance, avec un budget d'environ 15 euros pour une personne seule et de 30 euros pour un couple.
- Le bon d'achat est fixé à :

15 euros	Personne seule
30 euros	2 personnes

Les bons d'achats pourront être échangés auprès des commerces de Mouy qui auront accepté par écrit de participer à cette initiative. Ils seront valables jusqu'au 31 janvier 2024.

Il sera noté dans le courrier aux commerçants de pouvoir déposer un bon et de faire ses achats au fur et à mesure. Le bon pourra donc être utilisé en plusieurs fois dans le même commerce.

□ Le repas

Nous proposons, que le repas soit assuré par la société « BTL Traiteur », située à Balagny.

Les membres du CA demandent à ce que d'autres devis soient faits chez des traiteurs de Mouy. En effet, ces demandes seront également faites afin d'avoir trois devis et de choisir en fonction du rapport qualité/prix.

L'après-midi sera animée par M GREBERT, avec qui nous travaillons en tant que partenaire, à la Résidence autonomie, en sa qualité de Directeur de l'Ecole de Musique de Montataire et qui nous propose une prestation avec « SCENOISE ».

□ Le cadeau pour les résidents de l'EHPAD de Mouy.

Une pré-sélection a été faite par l'équipe du CCAS. Un choix avec les membres du CA est à faire. Pour information, l'EHPAD accueille 70 personnes et traditionnellement le budget consacré est d'environ 5 à 6 euros par personne soit 350 à 420 euros.

M le Maire explique qu'en effet, l'objectif principal de ce « cadeau » est de maintenir un lien avec les résidents de l'EHPAD et de leur permettre une après-midi différente et festive. Chaque cadeau est offert personnellement aux résidents.

Le choix des étoiles est acté.

Pour information, voici le budget alloué par le CCAS aux « cadeaux de fin d'année » destinés aux mouysards de plus de 63 ans (hors EHPAD) :

BILAN 2022		
	NOMBRE	COÛT
BON ACHAT 1 P	132	1 980,00
BON ACHAT 2 P	71	2 130,00
COLIS 1 P	190	3 135,00
COLIS 2 P	105	3 412,50
REPAS	90	3 347,36
Animation Repas		350,00

Le total de ces prestations est de **14 354,86 euros** et a touché 764 mouysards, soit en moyenne 18,80 euros par sénior.

- A cela s'ajoute, en 2022, 66 foyers bénéficiaires des minimas sociaux qui ont obtenu un bon d'achat entre 25 et 45 euros selon la composition familiale, pour un coût total de 2 210 euros.

Le bon d'achat attribué sera fourni sous réserve de justificatif et selon ce barème :

25 euros	Personne seule
35 euros	2 personnes
40 euros	3 et 4 personnes
45 euros	5 personnes et plus

Pour la prochaine fois, les membres du CA souhaiteraient que soient revus plus précisément les barèmes et les critères d'attribution.

De plus, pour ces bons d'achat, nous faisons état d'un manque de communication car seuls 66 foyers en ont bénéficié.

Les membres du CA souhaitent savoir sur quelles listes de séniors nous nous appuyons. A cette date, nous nous appuyons essentiellement sur les listes de la Mairie mais nous mettons à jour, peu à peu, notre propre liste, en demandant aux personnes, qui le souhaitent, de communiquer leur adresse mail. Lorsque des personnes n'ont pas d'adresse mail du fait d'une difficulté à utiliser l'outil informatique, il nous arrive de les orienter vers les ateliers mis en place à la RA par l'association « Graine de Pays ». Il arrive également que nous leur créions leur adresse, ou que Mme GARAT, notre intervenante le fasse lors de ses permanences administratives.

Pour information aux membres du CA, il est expliqué que les adresses mails des Seniors nous permettent de donner diverses informations : la Semaine Bleue, les activités portées par le CCAS (au sein de la Résidence Autonomie ou pas) ...

Concernant la Résidence Autonomie, il est à noter qu'il ressort une communication de plus en plus positive, à l'interne, comme venant de nos partenaires.

Certains membres du CA questionnent sur les missions de « France service » et sur son intérêt pour les administrés. Ce service a certainement un intérêt pour certains administrés mais, à priori, pas pour ceux qui sont connus du CCAS. En effet, les « bénéficiaires » du CCAS ont besoin d'un accompagnement, au minimum d'explications, qui ne leurs sont pas fournis par le dispositif « France Service » tel qu'il est mis en œuvre à la Poste de Mouy. Le CCAS n'a aucunement été déchargé de ses accompagnements depuis que ce dispositif est ouvert. M le Maire souhaite soulever ce point auprès de la Sous-préfecture.

Au cours de cet échange, il est à nouveau expliqué la volonté qu'a le CCAS de s'ouvrir davantage aux familles, aux personnes seules, qui ne sont pas forcément en difficulté sociale mais pour qui, il serait important de recréer, de renouer du lien social.

4^{ème} point : Informations concernant la Résidence Autonomie

- Départ de Mme JACQUES, intendante au 1^{er} octobre
Mme JACQUES quittera ses fonctions au 1^{er} octobre après avoir été embauchée au 1^{er} juin 2022. Ce nouveau poste est en lien avec son déménagement et va lui permettre une progression dans sa carrière. Nous la félicitons et la remercions pour le travail accompli à la RA.
Mme GANCE explique qu'il aurait été intéressant d'avoir, dans l'attente du recrutement d'un nouvel agent, un 3^{ème} poste d'agent de service en renfort. Cela est en réflexion. En effet, les horaires contraignants de la RA et ce manque de personnel, risquent d'être complexes à gérer.
Il est, à cette occasion, rappelé, qu'il n'y a pas d'obligation pour une RA d'avoir un agent 24h/24 sur site, mais que c'est le choix de la commune et que c'est d'ailleurs souvent le choix des collectivités qui gèrent les RA. Ainsi, on essaie de fonctionner le mieux possible, avec le moyens RH dont nous disposons et d'assurer un service public le meilleur possible.
- Les membres du CA questionnent sur la composition actuelle du public accueilli.
La plupart de nos résidents ont plus de 60 ans. Trois hommes accueillis ont entre 55 et 60 ans et nous accueillons une jeune fille de 19 ans.
Etant donné que nous sommes dans une RA, les résidents n'ont pas obligation à nous indiquer s'ils bénéficient ou pas de l'APA. Ainsi nous n'avons pas de données fiables concernant ce point car nous n'avons que les informations que les résidents souhaitent nous divulguer.
- La question autour de la Charte Alzheimer et de ce qu'elle implique a été posée. Ainsi, depuis cette Charte, Mme GANCE travaille étroitement avec le représentant de France Alzheimer du territoire à la fois pour des manifestations de communication (invitation de France Alzheimer au groupe d'échange sur le bénévolat, au forum Sénior, à la conférence Mémoire, communiquer leur newsletter mensuelle...) et à la fois sur des situations individuelles pour des mises en lien, dans les deux sens. Ainsi, il arrive à Mme GANCE d'orienter des personnes, des familles vers France Alzheimer et il est arrivé que le représentant de France Alzheimer vienne vers Mme GANCE pour bénéficier de son partenariat avec l'EPHAD de Mouy et pour introduire une situation individuelle.
- Cela amène les membres du CA à questionner ce qui est travaillé avec l'EPHAD. A cette date, Mme GANCE explique qu'un travail à différents niveaux se met en place, que ce soit sur des temps collectifs (réunion de l'équipe de l'EPHAD à la RA, visite de la RA à l'EPHAD à venir...) ou sur des situations individuelles dans le cadre d'orientation de résidents vers l'EPHAD ou de demandes qui arrivent au CCAS, qu'on réoriente vers l'EPHAD. A l'avenir Mme GANCE explique qu'elle souhaiterait mettre en place des activités plus régulières et pourquoi pas signer une convention qui nous permettrait d'optimiser nos ressources (matériel, personnel...) comme par exemple le matériel de

balnéothérapie de l'EPHAD. Mais il faut, pour cela, développer encore le partenariat mis en place.

- Nous revenons ensuite sur le profil des personnes accueillies à la RA. D'une manière un peu grossière, nous pouvons faire le constat de 3 « profils type » qui se dégagent :
 - Des résidents très autonomes et qui n'utilisent que la partie « logement » de la RA, avec moult activités extérieures qui leur sont propres
 - Des résidents très peu autonomes qui sortent peu même pour venir aux activités, et qui ont des soins quotidiens et qui, pour certains, peuvent être assez isolés.
 - Des résidents autonomes qui ont le souhait de participer à la « vie » de la résidence et qui sont régulièrement aux activités proposées.

- Un des membres du CA questionne sur le fait que certains résidents, en août, aient été en difficulté puisque sans eau chaude pendant 12 jours. Il est expliqué qu'en lien avec un problème dans le vide sanitaire (qui est vétuste et pour lequel nous souhaitons que Cleance entame des travaux, de surcroît puisque Dalkia ne veut plus intervenir car il est classé « noir ») 16 logements ont été impactés mais moins d'une dizaine de personnes en réalité. Il a été mis à disposition la salle de bains du logement 8 afin que les résidents qui le souhaitent puissent s'en servir. Dans les faits, cette salle de bains a très peu été utilisée.

Cet événement permet de faire ressortir, qu'en l'absence de la directrice des Affaires Sociales, la coordination avec la DGS devra être renforcée.

- Point sur les investissements

Les membres du CA souhaitent être davantage impliqués dans le choix des investissements.

Point des investissements importants pour la RA :

- Achat matériel : 15 800 euros de budget (fauteuils, rideaux, tables...)
 - Devis Fauteuils : 5 520 euros pour 16 fauteuils DOMALYS qui remplaceront les fauteuils de la petite salle
 - Rideau pour fermer les deux salles : 506,93 euros. Notre agent technique fera la pose.
 - Achat de 4 chauffages pour maintenir, au moins, une pièce commune à une température adéquate
 - Nous sommes dans l'attente d'un devis pour des tables (+ le chariot) dont les pieds se plient et qui se manipulent plus aisément.
- Autres matériel entretien et maintenance (tondeuse, karcher...) : 8 900 euros de budget.
 - Petit matériel de bricolage : débouche canalisation, forêts, karcher...
=933,88 euros
 - Tondeuse batterie + Débroussailluse Batterie + Taille Haie Batterie + Souffleur Batterie + tronçonneuse batterie = 2 312,03 euros. En ce sens, le contrat avec le Clos du Nid s'arrêtera après leurs dernières prestations de novembre.

- Défibrillateur= 1 620 euros
 - A réfléchir fermeture dans le garage afin de stocker du matériel = 1 300 euros
- Point rapide sur les activités et sur le dernier trimestre 2023
- Essai de différentes activités pour qu'ensuite les résidents fassent leur choix
- Qi Cong est un Sport-Santé avec des financements de la Conférence des financeurs, idéal pour les Seniors : « [Le Qi-Cong pour mieux bouger](#) » de l'association SHAOYIN, liens entre le Qi-Cong et la médecine chinoise, impact positif sur la santé
 - Natur'ose doit me proposer un devis pour intervenir auprès des séniors. Seront présents au forum. « Mieux-être, mieux-vivre, mieux-faire », en s'appuyant sur le massage, groupe de paroles, soins naturels...
 - Mme Ducrocq, sophrologue et ergothérapeute
 - Art thérapie avec Mme DEROSIAUX

Pour le prochain CA, les membres du CA souhaitent un bilan et un retour chiffré avec le nombre de participants par activité.

- Retour sur les différentes réunions de septembre
- Réunion de rentrée du 5 septembre
 - Réunion Tri avec la communauté de communes du Clermontois
 - Exercice d'évacuation incendie avec notre assistant prévention, M BARBET prévu le 26/09

Les résidents sont présents en grand nombre lors de ces réunions et reconnaissent davantage de légitimité à ces temps qu'au CVS.

Sans lien avec le sujet, une question concernant la Réunion « Monceau » est posée. M Le Maire répond que la réunion était un peu conflictuelle et qu'aujourd'hui, les choses semblent s'apaiser. Un membre du CA fait remarquer qu'il y a peu d'intervention au niveau de la médiation éducative et questionne sur le rôle du bailleur.

- Mme GANCE tient à souligner l'importance de faire entrer la culture au sein de la RA : le CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) avec une artiste de Paris, la fête de la musique, l'apéro book, la participation au Salon de la Création Artistique...

5^{ème} point : Réflexion autour de notre logiciel ELISSAR

- Après un temps de travail avec notre fournisseur, nous avons réfléchi à l'idée de mettre en place un système de SMS, en premier lieu pour les personnes domiciliées au CCAS mais qui pourraient également s'ouvrir à un plus grand nombre de personnes. Cette prestation supplémentaire engendre forcément un coût et nous souhaitons en échanger avec l'ensemble des membres du CA pour étudier sa pertinence.

Au vu du temps déjà écoulé, ce point sera vu dans un prochain CA.

6ème point : Déroulement de la Semaine Bleue

Direction des Affaires Sociales de la ville de Mouy

SEMAINE BLEUE

Une semaine d'activités gratuites
ouvertes à tous les seniors de plus de 60 ans

Du 2 au 8 octobre 2023

Jour	Activité	Horaires	Lieu	Conditions
LUNDI 2/10	Un petit-déjeuner d'échanges autour du bénévolat	10H30 - 12H00	Rue des Jardins, 60250 Mouy	Inscription obligatoire, Résidence autonomie(*)
MARDI 3/10	Atelier Collectif "Bienvenue à la Retraite"	10H00 - 12H00	Rue des Jardins, 60250 Mouy	Inscription obligatoire pour 7 semaines consécutives, Résidence autonomie(*)
MARDI 3/10	Conférence "Mon logement s'adapte à mes besoins, je reste chez moi"	14H30 - 16H30	Rue des Jardins, 60250 Mouy	Inscription obligatoire, Résidence autonomie(*)
MERCREDI 4/10	Forum Seniors	14H30 - 17H00	Salle Alain Bashung(*)	Inscription obligatoire, Résidence autonomie(*)
JEUDI 5/10	Porte Ouverte à la Résidence Autonomie	14H00 - 15H30	Salle Alain Bashung(*)	Inscription obligatoire, Résidence autonomie(*)
JEUDI 5/10	LOTTO	15H30 - 16H30	Salle Alain Bashung(*)	Inscription obligatoire, Résidence autonomie(*)
JEUDI 5/10	Gôûter Musical	16H30 - 17H30	Salle Alain Bashung(*)	Inscription obligatoire, Résidence autonomie(*)
VENREDI 6/10	Création de chocolats	09H30 - 11H30 & 11H00 - 12H30	Parking du stade (*)	Inscription obligatoire, Résidence autonomie(*)
SAMEDI 7/10	Apéro-Book	17H00 - 19H00	Rue Léon Bohard, 60250 Mouy	Inscription obligatoire, Résidence autonomie(*)
DIMANCHE 8/10	Sortie au Marché Fermier de Beauvais	11H00 - 16H00	Parking du stade (*)	Inscription obligatoire, Départ et retour au Parking du stade (*)

Les inscriptions seront prises jusqu'au 29 Septembre 2023

CCAS ☎ 05.62.72.57.30
Résidence Autonomie ☎ 05.44.56.57.11

La Semaine Bleue
A tout âge, ensemble!

Un point est fait sur les différentes actions et manifestations proposées ainsi que sur leur organisation.

Les membres du CA expliquent qu'ils aimeraient être davantage consultés pour ce genre de manifestations et qu'ils aimeraient s'associer en amont au travail qui est mené.

Il est réfléchi à comment les membres pourraient, à cette date, participer à une communication optimum de cette Semaine Bleue. Il est également rappelé l'importance de l'implication, en termes de présence, de chacun et particulièrement des élus lors des ces ateliers.

7ème point : Décisions du Conseil d'Administration prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995

DECISIONS NON SOUMISES A L'OBLIGATION DE TRANSMISSION

Du 22/05/2023 AU 24/09/2023

N° 13/23	Convention « nutrition santé »
N° 14/23	Contrat de location Mme LEGRAND Anita
N° 15/23	Contrat de location Mr LEDOUR Christophe
N° 16/23	Convention activité « chanson Fête de la Musique du 22/06/2023 »
N° 17/23	Contrat de location Mme CODJOVI Jeannette
N° 18/23	Contrat de séjour Mr FRANCEQUIN et Mme LEBLANC
N° 19/23	Contrat de séjour Mr CARDON Jean-Yves
N° 20/23	Remboursement de trop perçu « Orange Lease »
N° 21/23	Contrat de séjour Mme SCHILLACI Rosa

8^{ème} point : Décisions Modificatives

- Décision modificative n°2 du CCAS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 012 : Charges de personnel :

Article 6455 : Cotisations pour assurance du personnel + 5 200 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général :

Article 773 : Mandats annulés + 5 200 €

Cette décision modificative est en lien avec la cotisation pour l'assurance du personnel (Mme MOREAU) mais c'est une avance sur cotisation qui nous sera rendue, en partie et au prorata (un mois de cotisation), en fin d'année.

- Décision modificative n°3 du CCAS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 012 : Charges de personnel :

Article 6456 : Versement au FNC du supplément familial + 850 €

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et divers :

Article 7066 : Redevances et droits des services + 850 €

Fonds national de compensation du supplément familial : rattrapage de 2021.

- Décision modificative n°1 de la Résidence Autonomie

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 012 : Charges de personnel :

Article 6488 : Versement au FNC du supplément familial + 700 €

Chapitre 019 : Produits financiers :

Article 778 : Autres produits exceptionnels + 700 €

Fonds national de compensation du supplément familial : rattrapage de 2021.

9^{ème} point : Questions Diverses

Pas d'autre question posée.

10^{ème} point : Dégustation et choix du colis de fin d'année pour les Seniors

Le choix du fournisseur pour le Colis 2023 est « Esprit Gourmet » avec trois membres qui ont voté pour cette proposition de colis. Le tarif est de 16,70 euros pour une personne et 24,80 euros pour deux personnes.